

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMPAN

Siège social : Mairie, rue Général Leclerc 65710 CAMPAN - HAUTES-PYRÉNÉES - FRANCE

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2017

(date de convocation : 18 octobre 2017)

Délibération n° 20171103/02

Le trois novembre deux mille dix-sept à 18 heures, se sont réunis les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Campan sous la présidence de M. Gérard Ara, Président.

Étaient présents :

Membres en exercice	: 8
Nombre de présents	: 5
Nombre de votants	: 5
Pour	: 5
Contre	: 0
Abstention	: 0

M. Gérard Ara, Président, Mme Régine Lignier, Vice-présidente, Mme Michèle Dupont, Mme Annie Brouqueyre, Mme Martine Torné,
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Séverine Flory, Mme Régine Escaffre, M. Henri Bouffon (décédé).

Secrétaire de séance : Mme Régine Lignier.

OBJET : CARTES DE SAISON HIVER 2017/2018 DOMAINE DU GRAND TOURMALET- AIDE FINANCIÈRE

Le Président présente au conseil d'administration les tarifs des cartes de saison hiver 2017/2018 du Domaine du Grand Tourmalet.

Il propose d'allouer une aide financière pour chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus en résidence principale sur la commune de Campan pratiquant l'activité ski sur le Domaine du Tourmalet. Cette aide sera dégressive en fonction du quotient familial.

En ce qui concerne, les enfants scolarisés dans les écoles primaires l'aide sera attribuée sans appliquer de quotient familial.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le conseil d'administration à l'unanimité, décide

- D'allouer à chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus en résidence principale sur la commune de Campan une aide financière en fonction du quotient familial pour l'achat d'un forfait saison 2017/2018 Domaine Grand Tourmalet.

Méthode de calcul du quotient familial (QF) :

$$QF = \left(\frac{\text{Revenu fiscal de référence 2016 du ménage}^{(1)}}{\text{Nombre de parts fiscales}^{(1)}} \right) / 12$$

⁽¹⁾ éléments mentionnés sur l'avis d'imposition 2017

Catégorie de bénéficiaires	Quotient Familial	Montant de l'aide			
		Carte à 413 €	Carte à 499 €	Carte à 586 €	Carte « ski-clubs » à 330 €
de 5 à 18 ans révolus	≤ 500 € mensuels	309,75 €	374,25 €	439,50 €	247,50 €
	Compris entre 501 € < et 700 € mensuels	268,45 €	324,35 €	380,90 €	214,50 €
	Compris entre 701 € et 900 € mensuels	227,15 €	274,45 €	322,30 €	181,50 €
	> 900 € mensuels	123,90 €	149,70 €	175,80 €	99,00 €

Catégorie de bénéficiaires	Montant de l'aide
Écoles primaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ enfant scolarisé dans les écoles de Campan, ▪ enfant en résidence principale sur la commune de Campan mais scolarisé hors territoire communal 	
1. de 0 à 4 ans (carte à 20 €)	10,00 €
2. à partir de 5 ans (carte à 74 €)	64,00 €

L'aide sera versée aux parents sur production :

- 1) de l'avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016 du ménage, parents séparés l'avis d'impôt de chacun des parents,
- 2) de la copie du livret de famille,
- 3) d'un justificatif de résidence principale,
- 4) du justificatif de vente délivré par la RICT,
- 5) d'un RIB.

- Que l'aide pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune sera versée aux coopératives scolaires sur présentation d'une liste établie par chaque directrice et visée par le président du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 7 novembre 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérard Ara

